

Décarbonation

Développer la décarbonation en montagne

Pourquoi est-ce un enjeu ?

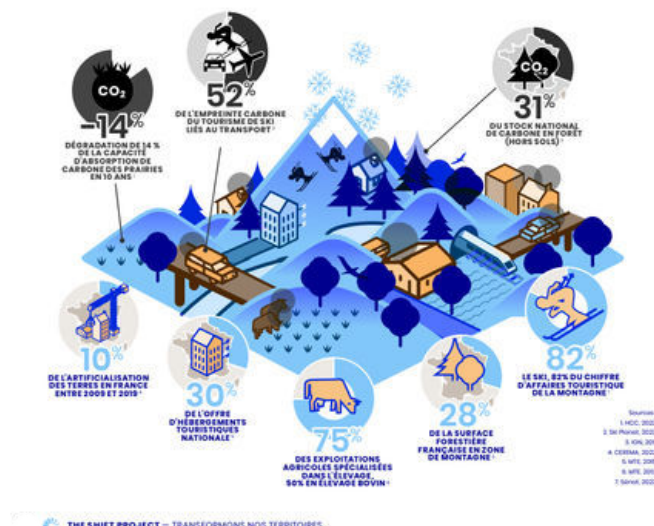
Les territoires de montagne cumulent des contraintes spécifiques : topographie, isolement, conditions climatiques exigeantes et forte dépendance aux approvisionnements extérieurs en matériaux, équipements et énergie. À l'inverse, ils disposent d'un patrimoine naturel exceptionnel dont la préservation constitue un enjeu majeur pour leur attractivité et leur développement. La montagne est également en première ligne face au changement climatique. Son réchauffement est environ **deux fois plus rapide que la moyenne mondiale** : un réchauffement global de +3 °C peut ainsi se traduire localement par une hausse des températures de +6 à +7 °C.

Dans ce contexte, **l'incertitude devient un facteur de gestion**. Les conditions météorologiques sont plus difficiles à anticiper, les événements extrêmes se multiplient et la maîtrise des risques devient un enjeu stratégique pour les territoires comme pour les entreprises.

La **décarbonation constitue un levier essentiel**, mais elle ne peut être le seul critère de décision. Les projets doivent également intégrer leurs impacts sur la biodiversité, la ressource en eau, les sols et l'utilisation des ressources naturelles, dans une approche environnementale globale.

Un enjeu social. Le dérèglement climatique accentue les inégalités entre secteurs et territoires. Les activités primaires (agriculture, élevage, etc.) et secondaires (bâtiment, travaux publics, carrières, etc.) sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques, à la disponibilité des ressources et aux contraintes logistiques. Ces fragilités renforcent la précarité énergétique, compliquent l'accès aux services et pèsent sur l'emploi saisonnier. L'adaptation devient ainsi un enjeu de cohésion sociale autant qu'un impératif économique.

Enfin, il est essentiel de distinguer deux démarches complémentaires : **l'atténuation**, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et **l'adaptation**, qui consiste à préparer les territoires et les infrastructures aux effets déjà perceptibles du changement climatique. Pour les entreprises de la montagne, ces deux approches sont désormais indissociables.



Les leviers d'actions

Leviers	Solutions techniques
Comprendre les ordres de grandeur - Savoir de quoi on parle	Visualiser ce que pèse une tonne de CO₂ et comparer les postes avec le comparateur Impact CO₂.
Connaître les émissions de GES d'un territoire - Cibler les bons leviers (territoire)	ORCAE : centre de ressources regroupant de nombreuses données par territoire. TerriSTORY : outil d'aide à la décision pour analyser les données (industrie, énergie) d'un territoire, ex: CC des Vallées d'Aigueblanche. - Élaborer ou actualiser son PCAET en co-construction, avec des indicateurs de suivi annuels.
Mesurer les émissions de son entreprise - Faire son bilan carbone (entreprise)	- Réaliser un premier Bilan GES sur les 3 scopes (émissions directes, énergie, achats/transport), accompagné et financé via le Diag Décarbon'Action (BPI+ ADEME, < 500 salariés). - Identifier les postes prioritaires et fixer des objectifs chiffrés sur 3 à 5 ans.
Réduire - Bâtir un plan d'action concret	Côté entreprise : - Mobilités : Plan de Mobilité salariés. - Énergie & bâtiment : audit énergétique, rénovation thermique par étapes, énergies renouvelables (PAC, solaire thermique, bois local), pilotage des consommations. - Achats: circuits courts, fournisseurs locaux ou engagés, matériaux locaux et engins de chantier bas-carbone, réduction des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire. (cf. fiche économie circulaire). Côté territoire : - Énergies renouvelables locales : hydroélectricité (petites centrales au fil de l'eau), solaire (toitures publiques, remontées, ombrières de parking), bois-énergie, géothermie/PAC en vallée. - Parkings relais en entrée de vallée + navettes électriques, transport collectif inter-vallées, électrification des flottes, véloroutes de fond de vallée, offres séjour avec train inclus et partenariats SNCF, mobilité douce sur place (VAE). - Bâti public : rénovation thermique (écoles, mairies, équipements), réseaux de chaleur mutualisés.
Financer - Mobiliser les aides	CEE , prêt vert BPI , dispositifs ADEME , France 2030 , Fonds Vert et Fonds Chaleur .
Valoriser et embarquer - Faire de sa démarche un atout	Labels et certifications volontaires (Flocon Vert , ISO 14001 , B Corp), démarche RSE collective, partage d'expérience entre pairs.

Les principales aides à disposition

Pour Qui ?	Dispositifs
TPE / PME	Diag Décarbon'Action (BPI + ADEME), CEE , ADEME Tremplin Transition écologique , prêt vert BPI
Domaines skiables	Plan de Transformation et d'Investissement (PTI), crédits ADEME , fonds régionaux Auvergne-Rhône-Alpes
Collectivités / EPCI	Fonds Vert , DSIL/DETR , ADEME Territoire Engagé Transition Écologique , CPER
Recherche & innovation	France 2030 , Interreg Alpes , LIFE , BPI innovation



Focus sur les réglementations en vigueur

- **Bilan GES (BEGES) obligatoire** : entreprises de moins de 500 salariés, tous les 4 ans, publié sur la plateforme ADEME.
- **Dispositif Éco Énergie Tertiaire** (« décret tertiaire ») (entreprise/territoire) : bâtiments tertiaires $\geq 1\,000\text{ m}^2$, déclaration annuelle sur OPERAT (ADEME) ; -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050.
- **PCAET** (territoire) : obligatoire pour les EPCI de + 20 000 habitants ; fixe les objectifs de réduction et de développement des renouvelables.
- **CSRD** : recentrée par la réforme Omnibus (2025) sur les très grandes entreprises (+1 000 salariés et + 450 M€ de CA), premiers rapports en 2028. La plupart des PME/ETI de montagne ne sont pas directement concernées, mais peuvent être sollicitées par leurs donneurs d'ordre.
- **SEQUE-UE (marché carbone européen)** : quotas pour les gros émetteurs ; un second marché (SEQUE 2) couvrira le bâtiment et le transport routier dès 2027.